

## FICHE DE POSTE DU PASSEUR

**Statut : salarié (35 heures)**

### **MISSIONS**

- 1 - Assurer la traversée par le bac à traction manuelle permettant d'accéder à l'Ile Saint Aubin (en respectant le code de la navigation, le chaînage du bac quand le niveau d'eau ou les passages d'engins le nécessitent, assurer le passage des bateaux qui transitent sur la Mayenne en utilisant le procédé automatisé hydraulique de descente et remontée du câble, en étant respectueux des usagers, propriétaires et exploitants de l'île) puis cadenasser le bac chaque soir pour bloquer le bac à quai.
- 2 - Assurer la sécurité et l'entretien quotidien et courant du bac, de la barque, des escaliers d'appontement de la barque ainsi que des abords du bac dans la cale d'embarquement de chaque côté (côté île et côté parking)
- 3 - Assurer la manutention manuelle et le petit entretien des ouvrages (portes amont et aval) permettant de gérer le niveau d'eau dans l'île
- 4 - Réaliser des petits travaux de nettoyage du matériel, de taille et d'entretien aux abords du bac
- 5 - Gardiennage des animaux pendant la durée du passage
- 6 - Respecter le chaînage du bac
- 7 - Surveiller au quotidien le niveau de la rivière et prévenir le Président ou le Vice Président en cas de crue ou si le niveau d'eau augmente ou descend très rapidement

### **CONDITIONS EXIGÉES**

- Bonne moralité et goût pour la relation à l'utilisateur
- Aptitudes physiques
- Disponibilité
- Brevets de secourisme (ex : AFPS) et d'aptitude à la natation
- Permis B
- Permis bateau souhaité, respect du code de la navigation
- Bonne connaissance du milieu agricole et de la pêche
- Bonne utilisation des véhicules et matériels mis à disposition
- Respect des consignes et missions du poste de travail
- travail manuel, nettoyage et petit entretien

### **CONTRAINTES**

- travail du lundi au dimanche, selon planning prédéfini, en alternance avec l'autre ou les autres passeur(s) selon la saison
- amplitude horaire d'ouverture du bac de 8h00 à 22h00 en haute saison